

## **REPONSE DU MAIRE**

### **DE VILLEJUIF(\*)**

*(\*) Cette réponse jointe au rapport engage la seule responsabilité de son auteur, conformément aux dispositions de l'article L.241-11 du Code des juridictions financières.*



République Française  
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville  
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00  
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr Monsieur le Président,

Le 23 janvier 2012



Monsieur Jean-Yves BERTUCCI  
Président  
Chambre Régionale des Comptes  
6, cours des Roches  
BP 226 – Noisiel

Après la lecture du rapport d'observations définitives établi par la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France, je souhaite vous apporter les éléments suivants.

Le champs d'investigation du contrôle a été particulièrement large. Je relève que nombre de domaines de la gestion communale n'ont fait l'objet d'aucune remarque. J'en déduis que leur mise en œuvre est satisfaisante. Il s'agit notamment des relations de la ville avec la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre ou le mouvement sportif, de nos politiques en matière de petite enfance, d'actions sociales ou d'éducation au sens large, de nombreux services et interventions au bénéfice des Villejuifois.

Je note également que la Chambre n'a soulevé aucune irrégularité juridique attestant de notre sérieux et de notre probité dans la gestion de notre collectivité.

La Chambre pointe la situation financière tendue de la collectivité et des marges de progression possibles, tout en relevant que la commune a d'ores et déjà lancé de nombreuses démarches d'amélioration.

En ce sens, les observations de la Chambre viennent enrichir nos propres constats. Les préconisations apportent un éclairage utile et une aide à la décision des élus et de l'administration pour poursuivre les processus de modernisation et de maîtrise des deniers publics.

Ainsi, la ville s'engage pour :

- accentuer ses efforts en matière d'exécution budgétaire et de commandes publiques,
- poursuivre l'adaptation de son organisation, de ses modes d'action, de sa gestion des ressources humaines et le déploiement de sa démarche d'évaluation,
- finaliser dans les prochains mois son projet d'administration, traduction opérationnelle des objectifs de performance et d'adaptabilité du service public local.

Il s'agit de se doter de tous les outils permettant de conduire les changements à opérer afin de relever les défis auxquels la commune est confrontée, dans les réponses à apporter aux habitants et dans un contexte de crise économique et sociale.

Pour autant, il convient de relever que les résultats positifs des politiques et mesures mises en place par la Municipalité, au cours des dernières années pour se dégager des marges de manœuvres financières, ont été régulièrement et inexorablement remis en cause par de multiples dispositions législatives et réglementaires (réforme fiscale, réduction des concours de l'État, multiplications des obligations et normes, etc). La réduction de 1,1 million d'euros des dotations de l'État que va devoir supporter la commune de Villejuif, pour 2012, en est une illustration criante alors que, en une année et dans le même temps, la population augmente de 2 000 habitants.

La Chambre, dans cet examen rigoureux, se limite à faire le constat de l'évolution des grandes masses budgétaires et de nos difficultés sans citer, ni le poids des décisions nationales imposées à la commune qui les subit sans pouvoir anticiper, ni leurs impacts au regard des efforts de maîtrise entrepris.

Quand la Chambre relève que les charges de personnel ont continué de progresser de plus de 10 % sur la période examinée, elle omet de rappeler que la collectivité a dû supporter le coût de mesures nationales dont les éléments chiffrés ont été communiqués. Il s'agit notamment de la réforme des grilles statutaires, dite réforme Jacob, qui représente environ 800 000 € par an depuis 2007, de l'instauration d'un régime complémentaire de retraite pour les fonctionnaires, de l'augmentation des cotisations du centre interdépartemental de gestion, etc.

Ce seul regard conduit la Chambre à privilégier des solutions basées uniquement sur la rigueur budgétaire, en écho aux recommandations de la cour des comptes et à la politique nationale actuelle, assise sur la position dogmatique de la réduction des dépenses publiques. Il en est ainsi notamment des propos du préambule *« A terme, la ville ne connaîtra un redressement pérenne qu'à la double condition de réduire significativement ses charges générales et courantes et de limiter le recours à l'emprunt »* ou à la page 14 *« ...mais qui contraint cette dernière (la ville) à conduire les réformes nécessaires »*.

Face à l'étranglement des finances locales, il me semble important de rappeler à la Chambre les propos de son Président qui, dans une allocution du 27 avril 2011, évoquait la situation financière difficile de nombreuses collectivités et relayait les fortes inquiétudes des élus à faire face à leurs obligations au regard des besoins sociaux croissants. C'est bien la situation à laquelle est confrontée Villejuif.

J'ai le souci permanent d'une gestion économe et efficace des deniers publics comme en atteste les mesures qui ont été mises en œuvre et relevées par la Chambre.

Pour autant, je porte également la volonté de maintenir et développer des politiques publiques ambitieuses et innovantes pour Villejuif et ses habitants.

Villejuif, de par sa situation géographique, est irriguée par les grands projets de transports et vit actuellement d'importantes mutations urbaines et démographiques (la commune a enregistré 4 000 habitants de plus au cours des deux dernières années) qu'il faut accompagner en matière de prestations, d'équipements et d'infrastructures publics.

La solution permettant à Villejuif d'améliorer ses équilibres financiers ne peut pas être strictement orientée vers une diminution drastique de ses dépenses, à travers le déploiement d'une politique de Révision Générale des Politiques Publiques locale qui irait totalement à l'encontre des missions fondamentales dévolues au Service Public – garant des solidarités, de l'épanouissement de chacun, du développement équilibré et durable des territoires.

C'est pourquoi, avec ma majorité, je développe une politique d'aménagement volontariste axée sur la réponse aux besoins de logements avec un effet base important sur les recettes fiscales et, bien évidemment, sur l'essor économique et l'emploi pour améliorer ces mêmes recettes. De même, nous rechercherons en permanence des ressources nouvelles supplémentaires par le développement de coopérations et partenariats.

Je note également que les analyses et comparaisons effectuées par la Chambre n'intègrent pas vraiment le contexte social, économique et urbain spécifique de la Région Parisienne. En 2009, sur les 80 communes françaises comptant entre 50 000 et 100 000 habitants, strate à laquelle Villejuif appartient, 36 se situaient en Ile-de-France.

Il en est ainsi par exemple des bases fiscales par habitant.

Dans le rapport d'analyse financière rétrospective 2008-2010 que la Direction générale des finances publiques nous a récemment remis (annexe n° 1), il ressort que les bases par habitant de la commune sont inférieures à celles des communes du département et de la région de même taille.

Dans ce même rapport, il est aussi noté :

- *« Au final, les charges de fonctionnement réelles passent de 69 270 K€ en 2008, à 68 623 K€ en 2009 (- 0,9 %) et 67 977 K€ en 2010 (- 0,9 % également), soit un montant de 1 314 euros par habitant, un niveau inférieur à celui de la moyenne de la strate départementale (1 437 euros) » ;*
- *« Le montant total de la dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) et des autres dotations est de 24 492 K€ en 2010, en diminution de 5 % (soit - 1 278 K€) par rapport à 2009 (25 770 K€) » et « En euros par habitant, la D.G.F. est plus faible à Villejuif que pour les autres communes de la strate (304 euros, contre 374 euros). Compte tenu de la progression plus forte de la population à Villejuif, cet écart tend à s'accroître... » ;*

Une plus grande prise en compte du contexte francilien par la Chambre aurait permis de disposer d'une analyse plus fine.

Au-delà de ce propos général sur le rapport de la Chambre, je souhaite apporter des précisions sur trois points spécifiques pour lesquels les observations me semblent devoir être complétées.

- LA TENUE DES COMPTES :

Il est étonnant que la Chambre pointe l'incapacité de la ville à expliquer, sur la comptabilisation de la dette souscrite, l'écart entre le compte de gestion et le compte administratif puisqu'après vérifications, il s'avère que c'est la comptabilité du Trésorier qui était erronée.

De même, concernant les créances du compte 4114 pour 826 452,94 €, relatifs à des titres concernant les exercices 1984 et antérieurs, il me semble particulièrement difficile que la Chambre incrimine la responsabilité de la ville alors que :

1. c'est le conseiller, suite au contrôle de la gestion du comptable et avant même l'examen des comptes de la ville qui m'a informée de l'existence de cette somme,
2. les contrôles effectués précédemment par la Chambre n'avaient jamais fait état de ce point,
3. la responsabilité du recouvrement des titres incombe aux services du Trésor,
4. les Trésoriers qui se sont succédé n'ont jamais, ni attiré l'attention de la ville, ni proposé, a fortiori, de procéder à un éventuel apurement de ce montant,
5. l'objet, la nature et l'origine de ces titres non-recouverts n'ont pu être identifiés, ni par les services du Trésor, ni par les services municipaux au regard du peu d'éléments disponibles.

L'apurement de ce montant s'avère indispensable et nous avons pris les mesures budgétaires en conséquence et en accord avec le Trésorier. Pour autant, j'interpelle le Ministre sur la responsabilité des services déconcentrés de l'État sur ce dossier afin que la charge ne pèse pas uniquement sur le budget de la collectivité, au détriment des politiques publiques municipales à l'attention des Villejuifois (annexe n° 2).

- LA GESTION DE LA DETTE :

La chambre relève les risques actuels qui pèsent sur la dette communale du fait des mécanismes de calcul des intérêts de certains emprunts structurés.

La ville a elle-même identifié ces risques. Elle s'efforce de les maîtriser au mieux dans le contexte difficile de la crise économique et financière. L'établissement de divers rapports à l'attention des conseillers municipaux et remis au contrôleur, atteste à la fois d'un esprit de responsabilité et d'une volonté de transparence complète sur ce point.

Cependant, comme de très nombreux autres élus locaux sur cette question où nous avons été largement invités à une gestion dynamique de la dette, je constate qu'aucune des autorités nationales -administratives, financières ou politiques- n'a formulé la moindre préconisation ou alerte quand les banques ont commencé à proposer ce type de prêt aux collectivités.

- LES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC :

D'une part, je confirme que la somme de 700 000 € correspond à une indemnité d'occupation et non à un loyer à proprement parler. Conformément aux termes du contrat, il s'agit d'indemniser le délégataire au regard de la priorité d'usage dont bénéficie la commune et des coûts d'exploitation et d'entretien d'un bien communal qu'il supporte intégralement.

D'autre part, la chambre détermine un prix de 7,6 € le m<sup>2</sup>, en rapportant le montant des 700 000 € uniquement au nombre d'initiatives, sans prendre en compte la durée d'immobilisation des locaux pour certains événements (montage, démontage, décoration, manifestation sur plusieurs jours comme le banquet des retraités, notamment). Or, rapporté au temps d'occupation et aux surfaces utilisées, le prix est de 3,5 €.

En conclusion, les observations de la Chambre et les débats qu'elles susciteront au sein du Conseil Municipal constitueront autant de regards et d'éléments qui compléteront nos analyses pour conduire l'évolution de l'activité et de la gestion municipale.

Je les conçois comme une contribution à la réussite de notre démarche de modernisation de l'administration communale pour accompagner les transformations dans lesquelles Villejuif est engagée, pour consolider son dynamisme, son attractivité, sa qualité de vie et répondre aux défis métropolitains de réduction des inégalités sociales et territoriales. Je reste convaincue que la relance de la croissance assortie de services publics forts et créatifs, garants de la cohésion du pacte républicain, en sont des vecteurs puissants.

Claudine CORDILLOT

*Maire*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Cordillot', is written over a horizontal line.

## V) MARGES DE MANOEUVRE

Les principales marges de manœuvre d'une collectivité se situent soit au niveau de ses charges de fonctionnement, soit au niveau de ses produits (fiscalité directe locale), soit encore en matière d'endettement.

### A) La fiscalité directe locale

Une étude détaillée de la fiscalité figure en annexe de la présente analyse. Sa lecture permet de constater que **les marges de manœuvre de la commune en matière fiscale sont un peu réduites par le niveau de la pression fiscale.**

- *Les bases d'impositions de la commune sont inférieures à celles de la strate départementale et régionale et leur progression globale entre 2008 et 2010 est faible: + 5 %*

| Bases nettes "ménages" taxées au profit de la commune en 2010 | Bases en € | Bases en € par habitant |                        |                   |                   |
|---|------------|-------------------------|------------------------|-------------------|-------------------|
|   |            | Pour la commune         | Moyenne départementale | Moyenne régionale | Moyenne nationale |
| Taxe d'habitation   | 75.976.333 | 1.468                   | 1.525                  | 1.554             | 1.353             |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties                       | 61.903.640 | 1.196                   | 1.476                  | 1.790             | 1.422             |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties                   | 119.930    | 2                       | 2                      | 3                 | 5                 |

- **Les taux d'impositions sont élevés et supérieurs à la moyenne de la strate :**

| Les taux des impôts locaux votés par la commune en 2010 | Taux d'imposition (%) |                        |                   |                   |
|---|-----------------------|------------------------|-------------------|-------------------|
|   | Pour la commune       | Moyenne départementale | Moyenne régionale | Moyenne nationale |
| Taxe d'habitation                                       | 19,48 %               | 14,77 %                | 13,48 %           | 16,62 %           |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties                 | 24,84 %               | 19,93 %                | 15,40 %           | 19,99 %           |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties             | 124,54 %              | 42,11 %                | 38,56 %           | 48,30 %           |

- **Le produit par habitant est supérieur à la moyenne de la strate :**

| Produits des impositions                    | Produits en € | Produits en € par habitant |                        |                   |                   |
|---|---------------|----------------------------|------------------------|-------------------|-------------------|
|   |               | Pour la commune            | Moyenne départementale | Moyenne régionale | Moyenne nationale |
| Taxe d'habitation                           | 14.800.226    | 286                        | 225                    | 210               | 225               |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties     | 15.377.079    | 297                        | 294                    | 276               | 284               |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 149.335       | 3                          | 1                      | 1                 | 2                 |

**Fiche n°1 : Les ratios de niveau**  
**SITUATION FINANCIERE : commune de VILLEJUIF**

Département : Val de Marne

Instruction comptable : M14

Population avec double comptes : 51.739 habitants

Catégorie démographique : de 50.000 à 99.999 habitants

Poste : 094003

N° INSEE : 076

Gestion : 2010

Date de traitement : Lundi 28 novembre 2011

Situation définitive

|  | Montant en € | Montant en € par hab pour la catégorie démographique |             |        |
|--|--------------|--|-------------|--------|
|  |              | Commune  | Département | Région |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>  |              |  |             |        |
| <b>Total des produits de fonctionnement = A</b>              | 76.934.310   | 1.487  | 1.659       | 1.664  |
| dont : Produits de fonctionnement réels                      | 75.090.915   | 1.451  | 1.621       | 1.619  |
| ..... dont : Impôts locaux                                   | 30.470.322   | 589  | 793         | 713    |
| ..... Fiscalité reversée                                     | 11.763.442   | 227  | 66          | 133    |
| ..... Autres impôts et taxes                                 | 2.196.389    | 42   | 123         | 127    |
| ..... Dotation globale de fonctionnement                     | 15.714.831   | 304  | 374         | 367    |
| ..... Autres dotations et participations                     | 8.776.997    | 170  | 130         | 138    |
| <b>Total des charges de fonctionnement = B</b>               | 71.532.822   | 1.383  | 1.532       | 1.510  |
| dont : Charges de fonctionnement réelles                     | 67.976.829   | 1.314  | 1.437       | 1.409  |
| ..... dont : Charges de personnel (montant net)              | 41.733.925   | 807  | 823         | 801    |
| ..... Achat et charges externes (montants nets)              | 16.785.113   | 324  | 362         | 369    |
| ..... Charges financières                                    | 3.075.854    | 59   | 49          | 50     |
| ..... Contingents  | 1.779.646    | 34   | 35          | 30     |
| ..... Subventions versées                                    | 3.147.629    | 61   | 133         | 122    |
| Résultat comptable = A - B = R                               | 5.401.488    | 104  | 126         | 154    |
| Capacité d'autofinancement brute = CAF                       | 7.114.086    | 137  | 184         | 210    |
| <b>INVESTISSEMENT</b>  |              |  |             |        |
| <b>Total des ressources d'investissement budgétaires = C</b> | 32.250.702   | 623  | 459         | 597    |
| dont : Excédents de fonctionnement capitalisés               | 3.846.271    | 74   | 110         | 118    |
| ..... Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)         | 7.725.333    | 149  | 127         | 151    |
| ..... Autres dettes à moyen long terme                       | 0            | 0  | 0           | 1      |
| ..... Subventions reçues                                     | 3.683.590    | 71   | 47          | 55     |
| ..... FCTVA  | 2.025.091    | 39   | 40          | 44     |
| ..... Autres fonds globalisés d'investissement               | 281.588      | 5  | 12          | 12     |
| ..... Amortissements   | 1.733.104    | 33   | 57          | 55     |
| ..... Provisions   | 30.489       | 1  | 0           | 0      |
| <b>Total des emplois d'investissement budgétaires = D</b>    | 32.224.609   | 623  | 472         | 636    |
| dont : Dépenses d'équipement                                 | 15.225.856   | 294  | 312         | 387    |
| ..... Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)    | 6.883.019    | 133  | 124         | 151    |
| ..... Remboursements des autres dettes à moyen long terme    | 0            | 0  | 0           | 1      |
| ..... Reprise sur amortissements et provisions               | 50.995       | 1  | 0           | 0      |
| ..... Charges à répartir                                     | 0            | 0  | 0           | 0      |
| ..... Immobilisations affectées, concédées                   | 0            | 0  | 0           | 0      |
| Besoin de financement résiduel = D - C                       | -26.093      | -1   | 13          | 39     |
| + Solde des opérations pour compte de tiers                  | 0            | 0  | 1           | -0     |
| Besoin de financement de la section d'investissement         | -26.093      | -1   | 14          | 39     |
| Résultat d'ensemble  | 5.427.581    | 105  | 113         | 115    |
| <b>DETTE</b>   |              |  |             |        |
| Encours total de la dette au 31 décembre                     | 112.207.184  | 2.169  | 1.666       | 1.655  |
| dont encours des dettes bancaires et assimilées              | 112.110.681  | 2.167  | 1.664       | 1.647  |
| Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)              | 9.942.002    | 192  | 171         | 199    |
| Avances du Trésor (solde au 31/12)                           | 0            | 0  | 0           | 0      |
| FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice                         | 5.273.443    | 102  | 22          | 107    |

(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 a été renseigné

Nombre de communes traitée(s) pour le Département : 8 soit 100% de la catégorie démographique du département  
 Nombre de communes traitée(s) pour la Région : 35 soit 100% de la catégorie démographique de la région

**Fiche n°2 : Les ratios de structure**  
**SITUATION FINANCIERE : commune de VILLEJUIF**

Département : Val de Marne

Instruction comptable : M14

Population avec double comptes : 51.739 habitants

Catégorie démographique de 50.000 à 99.999 habitants

Poste : 094003

N° INSEE : 076

Gestion : 2010

Date de traitement : Lundi 28 novembre 2011

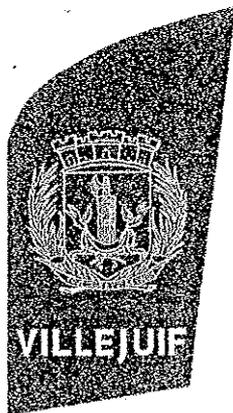
Situation définitive

|  | Montant en € | Montant en € par hab pour la catégorie démographique |             |        |
|--|--------------|--|-------------|--------|
|  |              | Commune  | Département | Région |
| <b>COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT</b>                          |              |  |             |        |
| Excédent Brut de Fonctionnement = EBF                            | 10.570.626   | 204  | 246         | 261    |
| Résultat comptable = A - B = R                                   | 5.401.488    | 104  | 126         | 154    |
| Produits de fonctionnement réels                                 | 75.090.915   | 1.451  | 1.621       | 1.619  |
| Charges de fonctionnement réelles                                | 67.976.829   | 1.314  | 1.437       | 1.409  |
| Capacité d'autofinancement brute = CAF                           | 7.114.086    | 137  | 184         | 210    |
| Produits de cessions d'immobilisations                           | 1.643.152    | 32   | 35          | 39     |
| CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées(1) | 231.067      | 4  | 61          | 59     |

|   | la catégorie démographique |             |        |
|---|----------------------------|-------------|--------|
|   | Commune                    | Département | Région |
| <b>POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF</b>      |                            |             |        |
| Impôts locaux   | 40,58                      | 48,88       | 44,07  |
| Dotations et participations reçues                              | 32,62                      | 31,04       | 31,15  |
| ..... dont Dotation Globale de Fonctionnement                   | 20,93                      | 23,04       | 22,65  |
| <b>POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF</b>       |                            |             |        |
| dont: Achats et charges externes (montant net)                  | 24,69                      | 25,21       | 26,16  |
| ..... Charges de personnel (montant net)                        | 61,39                      | 57,30       | 56,87  |
| ..... Charges financières                                       | 4,52                       | 3,40        | 3,55   |
| ..... Contingents   | 2,62                       | 2,43        | 2,12   |
| ..... Subventions versées                                       | 4,63                       | 9,25        | 8,69   |
| <b>POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>               |                            |             |        |
| Autofinancement net(1)  | 1,52                       | 19,52       | 15,32  |
| Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)                  | 50,74                      | 40,68       | 39,01  |
| Subventions reçues  | 24,19                      | 14,99       | 14,23  |
| FCTVA   | 13,30                      | 12,87       | 11,43  |
| <b>AUTRES RATIOS</b>  |                            |             |        |
| Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF | 15,76                      | 9,02        | 7,84   |
| Annuités des dettes bancaires et assimilées(1) / EBF            | 0,94                       | 0,70        | 0,76   |

(1)refinancements de dettes déduits si le compte 166 a été renseigné

Nombre de communes traitée(s) pour le Département : 8 soit 100% de la catégorie démographique du département  
 Nombre de communes traitée(s) pour la Région : 35 soit 100% de la catégorie démographique de la région



Le 23 Janvier 2012

annexe 2

Monsieur François BAROIN  
Ministre de l'Economie, des Finances et  
de l'Industrie  
139 rue de Bercy  
75 572 Paris Cedex 12

République Française  
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville  
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00  
Fax 01 45 59 22 22

[www.villejuif.fr](http://www.villejuif.fr)

Monsieur le Ministre,

La Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France vient de procéder, dans le cadre de ses prérogatives, à l'examen de la gestion de la Commune de Villejuif.

Lors de cet examen, le contrôleur m'a avisée de l'existence de créances sur le compte 4114 pour 826 452,94 euros relatifs à des titres des exercices 1984 et antérieurs.

Le Trésorier Municipal, que j'ai consulté, m'a confirmé cette information et après investigation, m'a indiqué qu'il était dans l'impossibilité de me donner l'objet, la nature et l'origine de ces titres non-recouvrés.

Il est particulièrement surprenant que je découvre aujourd'hui cette information, dont il ne m'a jamais été fait état au préalable, soit par les trésoriers qui se sont succédé, soit dans le cadre des rapports précédents de la Chambre Régionale des Comptes, que ce soit au titre de l'examen des comptes des trésoriers, ou au titre de l'analyse de la gestion communale.

L'ampleur de la somme vient fausser la situation comptable de la collectivité et il est donc important qu'un apurement en soit effectué.

La ville ne peut être tenue pour responsable de ce dossier, le recouvrement des recettes communales incombant aux services déconcentrés de l'Etat.

Dans un contexte de raréfaction des moyens des collectivités, il n'est pas envisageable que ce soit le budget communal qui supporte le poids de l'admission de ces créances en non-valeurs, au détriment des politiques publiques à conduire au bénéfice des Villejuifois, déjà frappés par la crise économique et sociale.

C'est pourquoi, au regard des responsabilités tant de l'administration du Trésor que des autorités financières chargées du contrôle, je vous remercie instamment de prendre toutes les mesures nécessaires pour que ces sommes soient prises en charge par l'Etat.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

**Claudine CORDILLOT**  
Maire